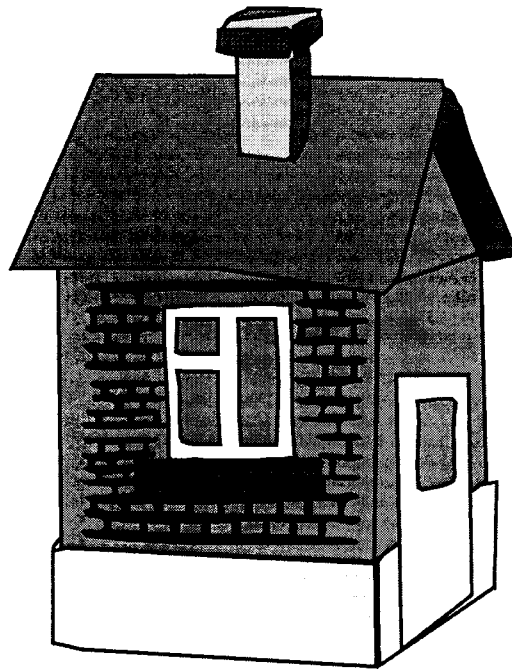




L'itinérance

**Pas juste un problème de pauvreté,
mais toujours un problème de pauvreté**

**Mémoire présenté à la
Commission parlementaire sur l'itinérance**

NOVEMBRE 2008



Collectif pour un Québec sans pauvreté

© Copyleft Collectif pour un Québec sans pauvreté, novembre 2008. Toute utilisation ou reproduction de ce texte est permise et même encouragée en citant la source.

Ce document est disponible en fichier électronique sur le site du Collectif pour un Québec sans pauvreté au www.pauvrete.qc.ca.

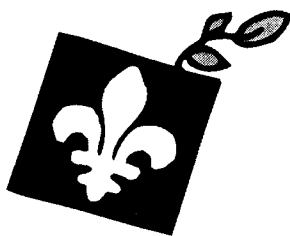
Liste des organisations nationales membres du Collectif

Les membres

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 32 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Son réseau d'appui se répartit parmi plusieurs secteurs de la société civile.

Association québécoise des banques alimentaires et des Moissons (AQBAM)
Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
ATD Quart Monde
Au bas de l'échelle
Caisse d'économie solidaire Desjardins (CECOSOL)
Carrefour de participation, ressourcement et formation (CPRF)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
Centre Justice et Foi (CJF)
Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH)
Conférence religieuse canadienne (CRC)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Fédération des femmes du Québec (FFQ)
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ)
Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ)
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
Groupe Solidarité Justice
Ligue des droits et libertés
L'R des centres de femmes du Québec
Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF)
Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ)
Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
Regroupement québécois des intervenants et des intervenantes en action communautaire, en CLSC et en centre de santé (RQIIAC)
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté



Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est à la fois un mouvement et un espace citoyen qui vise à générer de façon pluraliste et non partisane, avec les personnes en situation de pauvreté et toute personne ou organisation qui veut y contribuer, les conditions nécessaires pour établir les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté.

Le Collectif a d'abord été formé en 1998 sous le nom de Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Il a commencé par mener un travail citoyen de consultation qui l'a amené à élaborer une Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Cette proposition a été le fruit du travail commun de milliers de personnes dont de nombreuses personnes en situation de pauvreté.

Le Collectif a ensuite mené un travail politique et public intensif, déposant notamment à l'Assemblée nationale une pétition de 215 307 signatures en novembre 2000 demandant aux membres de l'Assemblée nationale du Québec une loi sur la base de cette proposition et recueillant l'appui à cet effet de plus de 1800 organisations de toutes sortes à la grandeur du Québec.

Le gouvernement a répondu à cette demande devenue de plus en plus incontournable en déposant en juin 2002 le Projet de loi 112 - *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Ce projet s'inspirait de la proposition de loi du Collectif, mais dans une formulation beaucoup plus faible. Le Collectif a appelé alors ses membres et son réseau à exiger d'importants amendements. Après une commission parlementaire mouvementée, l'Assemblée nationale a adopté à

l'unanimité en décembre 2002 une Loi 112 partiellement amendée qui, sans toutefois beaucoup engager le gouvernement sur des mesures concrètes, inscrivait la visée permanente de tendre vers un Québec sans pauvreté et prescrivait de rejoindre en dix ans les rangs des sociétés industrialisées où il y a le moins de pauvreté.

Le Collectif s'est incorporé en tant qu'organisme à but non lucratif en novembre 2001. À la suite de l'adoption par le gouvernement québécois du projet de loi 112, le Collectif a décidé de changer son nom pour celui de Collectif pour un Québec sans pauvreté. Sa voie d'action principale reste celle de la proposition, puisant dans la richesse des savoirs citoyens pour ouvrir des perspectives et réclamer des avancées. C'est ce qu'il a fait ces dernières années.

Avec la démarche *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté*, 4000 personnes ont pris le temps, entre 2005 et 2007, de réfléchir sur les besoins essentiels, les droits humains et des cibles de revenus à atteindre pour les personnes vivant la pauvreté. Réalisée avec les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui travaillent avec elles, cette consultation a mené à la campagne *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté*, porteuse d'une pétition qui revendique trois séries de mesures pour avancer vers la cible d'une société sans pauvreté.

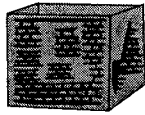
Le Collectif est un lieu de rassemblement et de mobilisation des organisations et des personnes qui veulent agir ensemble pour éliminer la pauvreté au Québec. Plus qu'une priorité, la lutte à la pauvreté est la raison d'être du Collectif, qui ne lâchera pas prise tant que le but ne sera pas atteint.

Pas juste un problème de pauvreté, mais toujours un problème de pauvreté

Le mémoire en une image

**L'itinérance, dans notre
société, c'est comme une
maison sans toit et sans
fondation. Il ne reste que des
murs, avec peu de portes
et de fenêtres.**

Ce mémoire, présenté à la Commission parlementaire sur l'itinérance, comporte cinq sections, des recommandations et des références. De plus, il comporte des paroles citoyennes¹.



Section 1 : Les murs

L'itinérance, un phénomène de pauvreté

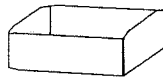
Des racines communes

Un phénomène complexe

Du pain sur la planche

Les insuffisances du cadre de référence du MSSS

La pauvreté compte



Section 2 : Les fondations

Le Québec a une loi

Des oubliés

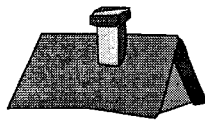
Faire preuve de stratégie

Le pacte social et fiscal

Des choix à faire

Le gouvernement a fait des mauvais choix

MISSION COLLECTIVE



Section 3 : Le toit

Pour une politique en itinérance

Des visions communes

Un principe à mettre en oeuvre



Section 4 : Des ouvertures

Au delà de la méfiance



Section 5 : Faire une vraie place à tout le monde

Il est grand temps d'agir!

Les recommandations

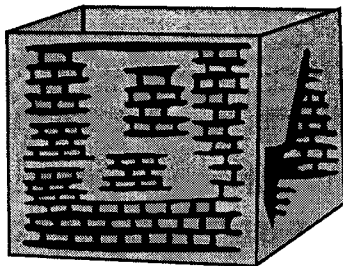
Références

1. Toutes les paroles citées dans ce mémoire proviennent de deux sources. La première est une série de brèves entrevues menées auprès de personnes en situation de pauvreté et itinérantes présentes au Café-rencontre du centre-ville (Québec), le 2 octobre dernier. La deuxième est la démarche *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec*, vaste consultation populaire menée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, qui a réuni près de 4000 personnes autour d'une réflexion sur les protections sociales au Québec, entre novembre 2005 et juin 2007. Certains prénoms ont été modifiés afin de préserver l'anonymat des personnes.



L'itinérance: un phénomène de pauvreté

Section 1: Les murs



Tolérer l'itinérance, c'est accepter le déni des droits humains et la dynamique profondément inégalitaire de la société. Le réseau du Collectif pour un Québec sans pauvreté ne peut s'y résoudre

Si l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté, elle est toujours un problème de pauvreté. Surtout si on considère la définition de la pauvreté inscrite dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*: «condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société»². La liberté a sa place dans cette définition, puisque pour plusieurs personnes en situation de pauvreté, c'est la différence entre survivre et vivre³.

Des racines communes

Selon le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI), «les explications uniques n'ont plus cours. (Pour) saisir la complexité des situations et des explications de l'itinérance»⁴, il faut tenir compte :

- de facteurs individuels (refus de la société, problèmes personnels, deuils);
- de facteurs structurels (politiques sociales, absence de travail, pouvoir d'achat, etc.);
- de facteurs institutionnels (désinstitutionnalisation, juridiciarisation, reconfiguration familiale, etc.).

La pauvreté amène l'itinérance, c'est quand même deux choses différentes.
- Armand

Comment ne pas reconnaître dans ces facteurs les racines mêmes de la pauvreté? On constate d'ailleurs à travers les paroles citoyennes parsemées dans ce document que le discours savant et le savoir populaire se rencontrent sur ce point.

Un reflet de la société

L'itinérance n'est pas un phénomène isolé. C'est un miroir qui permet de refléter l'organisation de la société, de réfléchir à la totalité du «vivre ensemble». En fait, «au-delà ou à travers la question de l'itinérance, il nous faut explorer ce qui est à l'œuvre dans notre société, à savoir:

- l'effet toujours important des inégalités sociales dans le contexte de sociétés globalement riches comme la nôtre;
- la fragilisation de populations toujours plus importantes du point de vue du nombre;
- la vulnérabilité des situations qui

2. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q. c. L-7, article 2.

3. Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec: une démarche citoyenne. Analyse de la consultation populaire*. Mars 2008.

4. Roy, Shirley et Roch Hurtubise (dir.), *L'itinérance en questions*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 2007, p.7.



Ça fait 5 ans que je travaille avec des personnes itinérantes dans une soupe populaire, et les personnes qui décrochent de la société, ils ont premièrement décroché de leur famille. Ils viennent d'un foyer brisé, un foyer où souvent il pouvait y avoir de la violence, de l'abus, de la négligence. La personne décroche. Elle ne fait plus confiance à ses parents, ne fait plus confiance à l'autorité, encore moins confiance au gouvernement et aux policiers. À partir de là, c'est une pente glissante vers l'itinérance, la rue.

Simon

caractérise de plus en plus la vie en société;

- la privation de certains droits et de la participation à diverses activités sociales pour des populations de plus en plus nombreuses;
- le constat de populations qui, ayant un statut social stigmatisé, sont reléguées dans une zone de tolérance acceptable sans plus, ce qui en fait des citoyens de deuxième zone, sans reconnaissance aucune»⁵.

Tolérer l'itinérance, c'est accepter le déni des droits humains et la dynamique profondément inégalitaire de la société. Le réseau du Collectif pour un Québec sans pauvreté ne peut s'y résoudre.

L'itinérance, c'est pas rien que le mot pauvreté. L'itinérance, il y a des problèmes avec aussi, il y a des problèmes avec autre chose.

- Jean-Guy

Itinérant, tu ne peux pas avoir plus pauvre qu'itinérant. Il n'a rien.

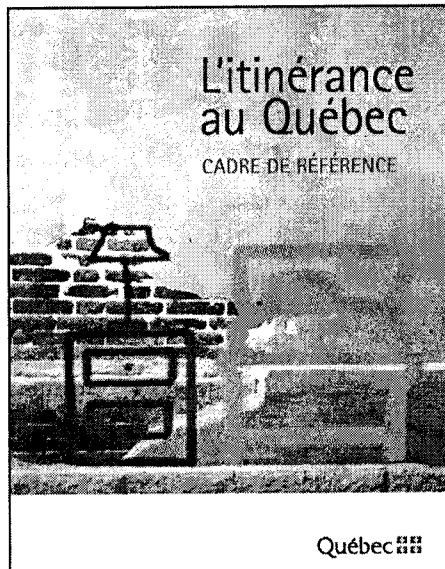
- **Fernand**

5. *Ibid.*, p.9.



Du pain sur la planche

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté considère qu'il y a encore beaucoup de pain sur la planche, car le gouvernement ne peut plus se contenter de gérer le problème social qu'est l'itinérance: il doit le régler.



Gouvernement du Québec.
L'itinérance au Québec. Cadre de référence. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2008.

D'entrée de jeu, il faut admettre l'effort de reconnaissance du phénomène de l'itinérance fait par le gouvernement au niveau du cadre de référence et par l'Assemblée nationale avec la tenue de la commission parlementaire. L'ampleur du phénomène fait qu'il ne peut plus être ignoré. Cependant, les discours et les propositions demeurent insatisfaisants. Beaucoup de travail reste à faire.

Les insuffisances du cadre de référence du MSSS

En juin dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec publiait un cadre de référence très attendu intitulé *L'itinérance au Québec*. Selon le mot de présentation du ministre, le cadre «met l'accent sur la nécessité d'agir en amont de l'itinérance, d'agir sur les situations d'urgence, d'intensifier l'intervention et la réinsertion sociale et d'améliorer les connaissances dans le domaine au Québec»⁶. Les trajectoires qui mènent aux impasses de l'itinérance sont multiples et complexes. «C'est pourquoi la compréhension du phénomène nécessite de dépasser l'aspect individuel pour l'inscrire dans sa dimension collective»⁷.

Le caractère multiproblématique et collectif de l'itinérance est

donc reconnu dans le cadre de référence, ce que le Collectif estime fondamental. Les cinq principes directeurs portent une vision relativement cohérente de pratiques de prévention et d'intervention. Le troisième principe, *L'intervention en itinérance est une responsabilité collective et partagée*, fait appel aux pouvoirs publics qui «ont un rôle à jouer pour réduire les inégalités sociales et économiques dans la population»⁸. Cela dit, la pauvreté est rapidement évacuée et le travail nécessaire à son élimination ne figure pas parmi les objectifs proposés. Ceux-ci insistent plutôt sur l'aide d'urgence, la formation et la recherche⁹. Il y a là une perte de vision qui affaiblit tout le reste.

Le document est un simple cadre de référence et il demeure flou et limité. Les moyens d'action restent souvent au niveau des intentions. Ainsi la concertation est annoncée, mais les moyens de sa mise en oeuvre sont absents, tout comme les cibles à atteindre. Au vu de la problématique abordée, cela semble nettement insuffisant : il faut aller vers une politique ferme et dotée de moyens d'action.

La pauvreté compte

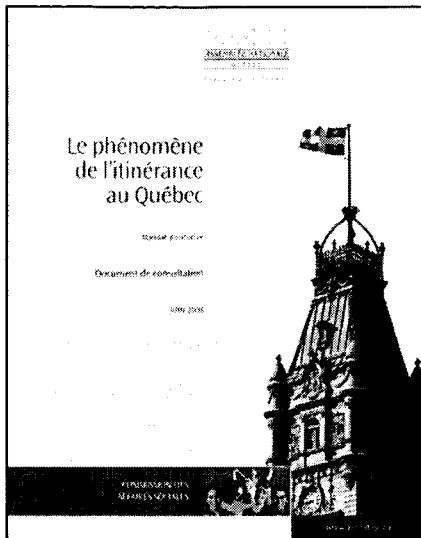
En introduction au document de consultation de la commission parlementaire, Geoffrey Kelley,

6. Gouvernement du Québec. *L'itinérance au Québec. Cadre de référence*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 2008, p.3.

7. *Ibid.*, p. 9.

8. *Ibid.*, p. 31.

9. *Ibid.*, p. 32 et suiv.



Gouvernement du Québec.
Le phénomène de l'itinérance
au Québec. Document de
consultation, juin 2008.

président de la Commission des affaires sociales, souligne que «la pauvreté n'est pas l'unique cause»¹⁰ de l'itinérance.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté est aussi de cet avis. Cependant, la pauvreté demeure le facteur déterminant de l'itinérance: elle est la caractéristique partagée par le plus grand nombre de personnes itinérantes. Le document de consultation de la commission en tient compte. Il reconnaît les facteurs importants que sont l'appauvrissement, la crise du logement et la faiblesse du revenu. Malheureusement, dans l'état de la situation qui suit, seules les questions du logement et du soutien communautaire sont explicitées, laissant de côté les problématiques de l'appauvrissement et des revenus insuffisants¹¹. Enfin, le bilan des actions du gouvernement du Québec en matière de lutte à l'itinérance se limite presque exclusivement aux actions directes concernant l'habitation¹².

Pourtant, on ne doit laisser de côté aucune explication de nature structurelle, comme le CRI les énumère:

- «un processus d'appauvrissement engendré par les modifications des politiques publiques et du

marché de l'emploi et qui s'est accentué au cours des vingt dernières années;

- des mesures sociales adoptées au Québec afin de réduire le déficit et qui ont conduit à supprimer ou à diminuer les prestations pour certains groupes de bénéficiaires, gonflant, de ce fait, le bassin des plus démunis;
- la crise du logement, la précarité résidentielle et l'absence de logements abordables et salubres, causées notamment par la diminution radicale du parc de logements à prix modique, l'insuffisance de logements avec soutien communautaire, les préjugés de certains propriétaires»¹³.

Il est essentiel de tenir compte, en plus du logement, des questions de nature structurelle comme l'appauvrissement et l'insuffisance des revenus.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté considère qu'il y a encore beaucoup de pain sur la planche, car le gouvernement ne peut plus se contenter de gérer le problème social qu'est l'itinérance: il doit le régler.

10. Gouvernement du Québec. *Le phénomène de l'itinérance au Québec*. Document de consultation, juin 2008, p. VII.

11. Gouvernement du Québec, *op. cit.*, p. 7.

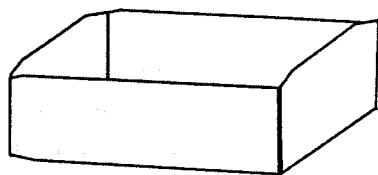
12. *Ibid.*, p. 13.

13. Roy, Shirley et Roch Hurtubise, *op. cit.*, p. 9.



Le Québec a une loi

Section 2: Les fondations



Agir, ici, c'est au moins mettre en oeuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est renouveler le pacte social et fiscal sur la base des droits et de la dignité humaine.

La loi a été votée.
Il faut des
retombées réelles.
- Michèle

Le 13 décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec votait à l'unanimité la Loi 112, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Avec cette loi, le gouvernement du Québec a l'obligation particulière de tendre vers un Québec sans pauvreté. Pour ce faire, il doit se donner des plans d'action afin que le Québec devienne, d'ici 2013, une des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres.

Un premier plan d'action gouvernemental a été produit pour la période 2004-2009. Il contient des mesures positives, notamment le soutien aux enfants et la prime au travail, qui ont permis des progrès¹⁴. Toutefois, il est nettement insuffisant par rapport aux buts que la loi assigne. Il y contrevient même cruellement en certains cas. La demi-indexation des prestations d'aide sociale pour les personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi en est l'exemple le plus flagrant.

Des oubliéEs

Les personnes itinérantes, majoritairement des personnes seules, sont l'exemple même des personnes oubliées par le premier plan. Pourtant, les propos du député Geoffrey Kelly sont sans ambiguïté: «Itinérance : le mot même

évoque les personnes les plus démunies de la société, celles pour qui l'expression « exclusion sociale » prend tout son sens»¹⁵.

Faire preuve de stratégie

Les buts poursuivis par la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, instituée par la loi, sont clairs:

- promouvoir le respect et la protection de la dignité;
- améliorer la situation économique des personnes et des familles;
- réduire les inégalités;
- favoriser la participation;
- développer et renforcer le sentiment de solidarité¹⁶.

Ils se concrétisent dans des orientations, dont le renforcement du filet de sécurité sociale et économique, qui doit s'effectuer par des actions de rehaussement du revenu, de maintien ou d'intégration en emploi et d'accès à un logement décent à un prix abordable¹⁷.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté soutient qu'une véritable application de la Loi mettrait en place les conditions nécessaires pour prévenir et résoudre le problème de l'itinérance. Redisons-le, l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté, mais elle est toujours un problème de pauvreté.

14. Gouvernement du Québec. *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009. Bilan de la troisième année*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, octobre 2007.

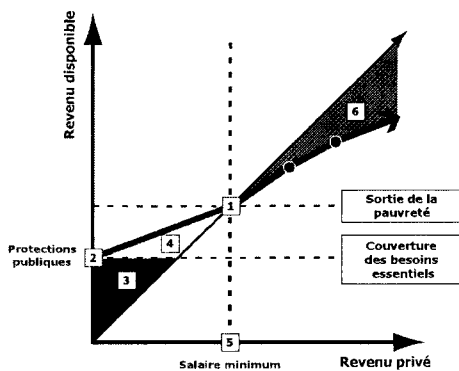
15. Gouvernement du Québec. *Le phénomène de l'itinérance au Québec*, op. cit., p. VII.

16. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q. c. L-7, article 6.

17. *Ibid.*, articles 7 et 9.

Le pacte social et fiscal¹⁸

Le terrain du pacte social et fiscal



Ce schéma présente le terrain du pacte social et fiscal comme un espace où il faut agir pour mieux équilibrer les revenus privés et les revenus disponibles après impôts et transferts.

Le gouvernement est trop malin avec ceux qui en ont besoin pis pas assez avec ceux qui n'en ont pas besoin.
-Gisèle

Chaque commission parlementaire soulève son lot de questions sur le fonctionnement social et la responsabilité de l'État. Les réponses dépendent d'une vision de la société, des rôles qu'on accorde à l'État et d'une conception de la solidarité. Elles dessinent le pacte social et fiscal, cette entente qui concerne tout le monde parce qu'elle détermine le partage de la richesse dans la population : comment aménager les revenus et les dépenses de l'État en accord avec ce qu'on veut comme société? comment redistribuer la richesse par le moyen de la fiscalité et des programmes sociaux?

Des choix à faire

Dans une société comme le Québec, la pauvreté et l'itinérance ne sont pas dues à un manque de ressources collectives, mais à un niveau de tolérance face aux inégalités. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté propose depuis plusieurs années un pacte qui jetterait les bases d'un Québec sans pauvreté où les droits sont respectés. Le voici, ramassé en un schéma.

Au centre du schéma, une réflexion sur la pauvreté: qu'est-ce que la société estime être pauvre? Où est le seuil à partir duquel on peut dire qu'on est "sortiE de la pauvreté"? Ce seuil doit devenir un point de repère (1 dans le schéma).

Un pas de plus: à quel moment la privation est-elle assez grande pour mettre les gens en «déficit humain», atteindre leur santé, leur dignité, leurs droits? Il faut fixer un niveau de couverture des besoins essentiels, qui devient un autre point de repère (2).

Ensuite se posent les choix de répartition de la richesse collective.

Premier choix à faire

Le Collectif avance qu'il faut garantir à toute personne un niveau de revenu permettant de couvrir les besoins essentiels. Tant que les personnes n'atteignent pas ce seuil, l'État doit leur assurer un revenu ou combler le manque à gagner par une prestation publique (3).

Deuxième choix à faire

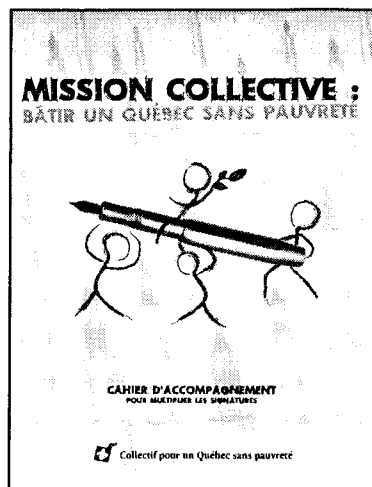
Au-dessus du niveau de la couverture des besoins, l'État devrait ajouter un certain soutien au revenu gagné, tant que le seuil de sortie de la pauvreté n'est pas atteint (4). Il est impensable de prélever de l'impôt si ce seuil n'est pas atteint.

Troisième choix

N'est-il pas inacceptable que le travail à plein temps ne permette pas à quelqu'un de sortir de la pauvreté? Il faut fixer le salaire minimum pour qu'il permette à toute personne qui travaille à plein temps de dépasser le seuil de pauvreté (5).

18. Collectif pour un Québec sans pauvreté. *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté. Cahier d'accompagnement pour multiplier les signatures.* Décembre 2007.





Collectif pour un Québec sans pauvreté. MISSION COLLECTIVE:
bâtir un Québec sans pauvreté.
Cahier d'accompagnement
pour multiplier les signatures.
Décembre 2007.

Quatrième choix

Au-dessus du seuil de pauvreté, on devrait commencer à payer de l'impôt, et en payer une proportion de plus en plus grande de son revenu à mesure que ce revenu augmente (6).

Ce pacte inclut le financement adéquat des services publics, compléments indispensables aux mesures fiscales touchant les revenus. Les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les mesures de formation et d'insertion en emploi, les transports publics, les garderies et l'accès à la justice doivent demeurer des services publics universels, accessibles à toutEs, qu'il faut protéger et même développer pour assurer les droits de toutEs.

Le gouvernement a fait des mauvais choix

Depuis 2000, les gouvernements québécois ont diminué les impôts,

un manque à gagner annuel de plus de 5 milliards de dollars. Après avoir ainsi fait fondre les revenus, ils prétendent que le Québec ne peut plus se payer les services publics dont il a besoin et ils maintiennent les personnes les plus pauvres dans un état de déficit humain. Cette situation est intolérable et appelle à l'action.

MISSION COLLECTIVE

Agir, ici, c'est au moins mettre en oeuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est renouveler le pacte social et fiscal sur la base des droits et de la dignité humaine, ce que le Collectif réclame avec la campagne **MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté** et ses trois revendications. Voilà ce que le Collectif croit nécessaire pour orchestrer une action efficace en matière d'itinérance, tant pour la prévention que pour l'intervention.

Recommandation 1

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté recommande d'inscrire l'action en matière d'itinérance dans un pacte social et fiscal renouvelé qui repose sur les trois revendications de MISSION COLLECTIVE:

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

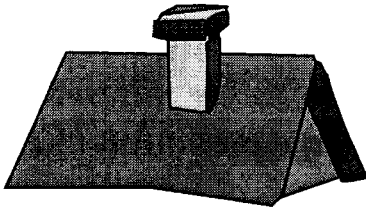
Je vous laisse un espace vide, comme mon budget du mois.

P.S. À remplir un de ces quatre, j'espère
 - Monique



Pour une politique en itinérance

Section 3: Le toit



Une politique gouvernementale, portant une vision globale du phénomène et des moyens d'action identifiés pour lutter contre l'itinérance, représenterait ce toit, cet abri plus que nécessaire.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté s'est senti interpellé par la présente Commission parlementaire, puisque les enjeux de l'itinérance sont étroitement reliés à la lutte à la pauvreté au Québec.

Il appuie le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) qui porte aux quatre coins du Québec, depuis 2006, sa plateforme de revendications *Pour une politique en itinérance*.

Un objectif à partager

Le Collectif se joint au RSIQ lorsqu'il affirme qu'il «est possible d'agir en vue d'éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale. Toutefois, cela exige la participation et l'engagement de tous et requiert une cohérence entre les actions, les mesures et les initiatives, sur la base d'un objectif commun : la réduction des inégalités sociales»¹⁹.

En effet, une véritable lutte à la pauvreté nécessite des choix de société, choix explicités dans la section 2 à propos du pacte social et fiscal, et doit se mener au nom des droits fondamentaux afin qu'aucun·e citoyen·ne ne soit considéré·e de «seconde zone». Aucune solution, aussi innovatrice soit-elle, ne peut faire l'économie de ces droits, de ces débats, de ces exigences et de ces choix.

Les six objectifs de la plateforme du RSIQ sont conséquents avec l'analyse qui voit dans l'itinérance une problématique complexe et multifactorielle, tout en pointant la pauvreté économique comme «le lot de toutes les personnes itinérantes»²⁰:

- le droit de cité,
- un revenu décent,
- le droit au logement,
- le droit à l'éducation,
- le droit à la santé,
- un réseau d'aide et de solidarité.

Ces solutions sont basées sur une analyse qui va au-delà des conséquences pour atteindre les causes.

De l'accès aux espaces publics aux pratiques de défense, en passant par les mesures de soutien du revenu, le logement social et la confidentialité, aucun aspect de la question n'est laissé de côté. Ainsi, cette vision globale dirige les regards véritablement en amont, comme en témoigne cet extrait: «L'itinérance concerne de plus en plus de personnes parce que le filet social se détend et que le contexte sociopolitique crée de l'exclusion et de la pauvreté. L'itinérance est un phénomène social causé avant tout par un ensemble de facteurs structurels auxquels il faut s'attaquer pour le prévenir et le réduire»²¹.

19. Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec. *Pour une Politique en itinérance. Plateforme de revendications*. 2006, p.2.

20. *Ibid.*, p.5.

21. Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec, *op. cit.*, p.6.



Pour une POLITIQUE en ITINÉRANCE

Plateforme de revendications
du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec



Réseau SOLIDARITÉ

**Itinérance du Québec. Pour une
Politique en itinérance. Plateforme
de revendications. 2006**

Il est impensable de s'attaquer à un problème social aussi profond que l'itinérance sans une pareille vision et l'adoption d'une telle politique.

Un principe à mettre en oeuvre

Le préambule de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* considère «que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs et que cette transformation est liée au développement social, culturel et économique de toute la collectivité»²². Une politique

gouvernementale en itinérance devrait faire de ce considérant un principe d'action. Il faut absolument associer les personnes itinérantes aux processus qui les concernent.

Une politique gouvernementale, portant une vision globale du phénomène et des moyens d'action identifiés pour lutter contre l'itinérance, représenterait ce toit, cet abri plus que nécessaire.

Recommandation 2

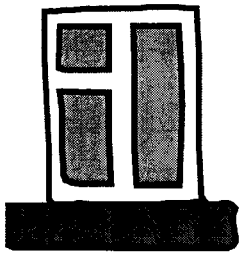
Le Collectif pour un Québec sans pauvreté recommande que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique gouvernementale en matière d'itinérance, reposant sur les six objectifs de la plateforme du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) : le droit de cité, un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et un réseau d'aide et de solidarité.

22. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q. c. L-7, Préambule.



Au delà de la méfiance

Section 4: Des ouvertures

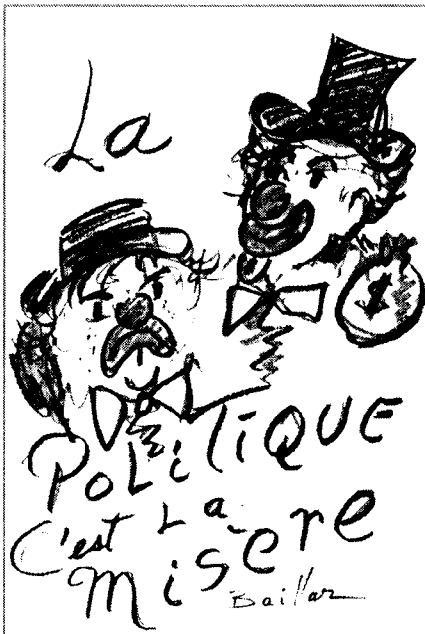


Les parlementaires ont l'occasion, grâce à la tenue de cette commission, de présenter des ouvertures aux personnes itinérantes.

Que ce soit lors d'une consultation populaire à l'échelle du Québec sur la lutte à la pauvreté ou lors de brèves entrevues dans un organisme local sur les enjeux de l'itinérance, il est surprenant de constater la méfiance et le cynisme des citoyenNEs, particulièrement des personnes en situation de pauvreté ou itinérantes. «Qu'est-ce que ça va donner?». «Va-t-il y avoir des changements cette fois-ci?». Ces personnes croient, peut-être à raison, que cette commission n'est qu'une autre occasion de les consulter, de savoir ce qu'elles pensent et vivent, mais, qu'au bout du compte, elles ne constateront aucune amélioration de leurs conditions de vie.

À vrai dire, elles ne placent pas beaucoup d'espoir dans le personnel politique et pestent contre l'inaction gouvernementale. Il est difficile de s'imaginer la dureté de ce que les personnes en situation de pauvreté et itinérantes vivent quotidiennement. Leurs souffrances et leur détresse ne sont pas prises suffisamment au sérieux. Ça prend de l'ouverture et ça prend des ouvertures. La responsabilité du bien-être général et du respect des droits de touTEs est collective et doit être partagée.

Les parlementaires ont l'occasion, grâce à la tenue de cette commission, de présenter des ouvertures aux personnes itinérantes.



«Ça devrait être le contraire. La politique, ça devrait être la richesse et l'épanouissement, pas la misère.»

- Baillar

Y vont-tu
faire de quoi avec ça?
- Ginette

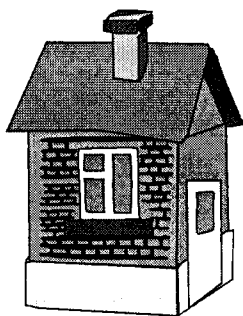
Les solutions sont
là. C'est juste une
question de manque de
volonté politique.
- Jimmy

Le gouvernement, il en a de
l'argent, qu'il donne donc
un coup de main. On dirait
que c'est trop dur pour un
gouvernement de donner un
coup de main de ce côté-là.
- Jean-Guy



Il est grand temps d'agir!

Section 5: Faire une vraie place à tout le monde



**Au nom des droits, il faut faire
en sorte que chaque personne
ait sa place dans la société.
C'est une obligation
morale et légale.**

Il est grand temps d'agir!

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté ne tolérera jamais une société où on laisse des personnes à et dans la rue, une société où on accepte la pauvreté. Rappelons qu'avec la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Québec s'est donné une cible : «amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales.»²³

Il est important d'atteindre cette cible en s'assurant que toutes les personnes voient au minimum leurs droits respectés et leurs besoins essentiels couverts, particulièrement des personnes en situation d'extrême pauvreté comme le sont les personnes itinérantes. Le Canada et le Québec, en tant que signataires du *Pacte international relatifs aux droits sociaux, économiques et culturels* (PIDESC), ont des obligations internationales qui les forcent à agir dès maintenant.

Tous les moyens financiers sont

là afin de renverser la vapeur. Par exemple, avec l'introduction du soutien aux familles et de la prime au travail, on constate qu'il est possible d'améliorer les conditions de vie des familles²⁴. Ce n'est qu'un début : il faut continuer ces efforts non seulement pour les familles, mais pour l'ensemble des personnes qui vivent des situations de pauvreté. La société sera plus riche de tout son monde.

Avec la loi, un réalignement du pacte social et fiscal, des services publics universels de qualité, un salaire minimum décent et des protections publiques adéquates, il est possible d'oser et d'éliminer la pauvreté. Une politique gouvernementale visionnaire en matière d'itinérance assurerait une action gouvernementale cohérente avec celles déjà entreprises par le milieu.

**Au nom des droits, il faut faire en
sorte que chaque personne ait sa
place dans la société. C'est une
obligation morale et légale.**

Il est grand temps d'agir!

Recommandation 3

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté recommande que le gouvernement du Québec vise la cible de 2013 dans l'esprit du respect des droits humains.

23. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q. c. L-7, art. 4.

24. Gouvernement du Québec. *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009. Bilan de la troisième année*, op. cit.



Recommandations

Le gouvernement
devrait faire de quoi.
Tout de suite.
- Heather

Recommandation 1

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté recommande d'inscrire l'action en matière d'itinérance dans un pacte social et fiscal renouvelé qui repose sur les trois revendications de MISSION COLLECTIVE:

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,16 \$/heure (2007) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 267 \$/an (2007), afin de préserver sa santé et sa dignité.

Recommandation 2

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté recommande que le gouvernement du Québec se dote d'une Politique gouvernementale en matière d'itinérance, reposant sur les six objectifs de la plateforme du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ) : le droit de cité, un revenu décent, le droit au logement, le droit à l'éducation, le droit à la santé et un réseau d'aide et de solidarité.

Recommandation 3

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté recommande que le gouvernement du Québec vise la cible de 2013 dans l'esprit du respect des droits humains.

Références

Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté au Québec : une démarche citoyenne. Analyse de la consultation populaire*. Mars 2008. Aussi disponible au http://www.pauvrete.qc.ca/article.php3?id_article=511.

Collectif pour un Québec sans pauvreté. *MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté. Cahier d'accompagnement pour multiplier les signatures*. Décembre 2007. Aussi disponible au http://www.pauvrete.qc.ca/IMG/pdf/Cahier_accompagnement_WEB_3.3Mo_.pdf

Collectif pour un Québec sans pauvreté. *Proposition pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*. Octobre 2001.

Gouvernement du Québec. *Le phénomène de l'itinérance au Québec*. Document de consultation de la Commission des Affaires sociales. Juin 2008.

Gouvernement du Québec. *L'itinérance au Québec. Cadre de référence*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. 2008.

Gouvernement du Québec. *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009. Bilan de la troisième année*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Octobre 2007.

Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q. c. L-7.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). *Rapport mondial sur le développement humain 2001. Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*. Paris, De Boeck et Larcier. 2001.

Raynault, Marie-France. *Les expériences nationales de lutte contre la pauvreté: l'exemple de la Suède*. Observatoire montréalais des inégalités sociales et de la santé. Février 2002.

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec. *Pour une Politique en itinérance. Plateforme de revendications*. 2006. Aussi disponible au <http://www.rapsim.org/docs/RSIQ-Plateforme.pdf>.

Roy, Shirley et Roch Hurtubise (dir.). *L'itinérance en questions*. Presses de l'Université du Québec, Québec. 2007.

J'ai déjà travaillé au fédéral, au provincial, à l'assurance-maladie par exemple. J'ai eu des bonnes jobs. J'avais un salaire, je croyais être à l'abri. J'étais pas riche, mais je pouvais avoir une vie qu'on dit normale. J'ai eu des maisons, je faisais des petits voyages pendant mes vacances.

Je croyais que ceux qui était dans la rue, y le méritaient. Depuis que je suis au Café et que j'ai appris à connaître les gens de la rue, je me suis aperçue qu'on était un peu responsable de ça. Les gens ont des problèmes mentaux, des problèmes de drogue. Puis là, je juge moins parce que j'apprends à les connaître. J'aurais pu vivre dans la rue. J'ai été pareille, j'ai manqué d'amour moi aussi. Quand j'écoute les gens, je me rends compte qu'on a beaucoup en commun. Manque d'amour, de tendresse pis d'écoute. Pis, c'est pas juste des personnes malades et des personnes âgées. Y'a beaucoup de jeunes qui font du saccage, du bruit, pour être écoutés.

Être écoutés plus, plus de services, y'a beaucoup d'individualisme. J'ai vu l'autre jour quelqu'un dans la rue qui était en convulsion et personne pour m'aider à le coucher. Il y a un monsieur en habit qui a stationné son auto pour venir m'aider.

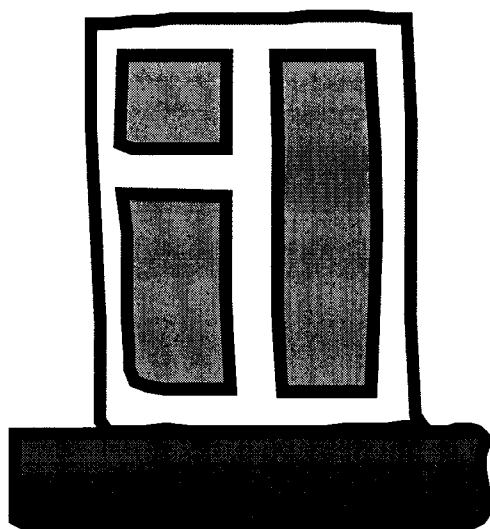
Les gens du gouvernement, y regardent ailleurs, comme si c'était pas important. J'aimerais qu'un député, on lui donne un chèque d'aide sociale et qu'il prenne l'appartement de quelqu'un sur l'aide sociale.

Pour régler le problème d'itinérance, il faut augmenter les chèques, surtout après cinquante ans. Pour les plus jeunes, offrir des formations et augmenter le salaire minimum. Montrer aux jeunes les possibilités. Leur offrir des cours. Ils disent tout le temps y'a rien à faire. Pourtant, y'a plein de gens qui ont besoin de services, les personnes âgées, par exemple.

J'ai été torturée longtemps par l'aide sociale. À cinquante ans, on me demandait d'aller travailler 35 pis 40 heures par semaine.

Que le gouvernement prenne la peine de s'asseoir
pis d'écouter les personnes démunies.

Nicole



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040

collectif@pauvrete.qc.ca

Télécopieur : (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca